



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 7 juin 2006

CS – 1.09

**Coût du traitement des ordures
ménagères du SYDOM du Jura**

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Le SYDOM du département du Jura a lancé un appel d'offres ouvert pour le traitement de ses ordures ménagères que son usine ne peut traiter, pour une période d'une année, reconductible 2 fois, à compter du 1^{er} juin 2006.

Le tonnage annuel à traiter est de 3.000 à 6.000 tonnes par an.

Le SERTRID a répondu à cet appel d'offres et a été déclaré titulaire pour un prix de 84 € HT la tonne rendue usine.

Le Comité Syndical à l'UNANIMITE :

- **ADOpte les termes de ce rapport**
- **AUTORISE M. le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché**

**Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été
affichée par extrait le 14 JUIN 2006
Dépôt en préfecture le 14 JUIN 2006**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT

Prefecture du Terr. de Belfort
14 JUIN 2006
Service Courrier 2